

Souveraineté La Solution inc.

Transparence et démocratie directe

Partons du principe que le futur député a le désir sincère de servir sa communauté et de représenter ses aspirations à l'assemblée nationale. Dans la réalité, s'il est élu, il sera au pouvoir ou dans l'opposition.

S'il est au pouvoir, il devra suivre la ligne du parti, si non, il devra participer aux diverses stratégies de l'opposition pour critiquer efficacement les actions du gouvernement. Dans tous les cas, la liberté d'actions de ce député est sérieusement limitée sinon handicapée. Que fait-on de la représentativité de député? Est-il condamné à n'être que la marionnette d'un parti? Doit-on attendre 4 ans avant de sanctionner le travail de notre représentant? Et si on demandait des comptes à notre député?

Lors de la campagne électorale, le futur élu prend des engagements personnels et partisans. Il prend le pouls des problèmes de sa circonscription, les identifie et s'engage à apporter sa contribution à la solution de ces problèmes. Il peut définir les moyens généraux qu'il entend utiliser ou adhérer à la démarche proposée par son parti. Dans tous les cas on convient d'appeler tout cela "un programme électoral".

Or la mémoire étant une faculté qui oublie et l'électeur étant lui aussi passablement oublieux, "le programme" passe rapidement aux oubliettes de l'histoire.

Et si on fixait une échéance de mi-mandat à tous les députés. Lors de ce moment, notre représentant devrait déposer et exposer son bilan de mi-mandat. Il devrait rappeler tous les éléments de son programme de campagne, de même que les problèmes identifiés dans le comté et faire rapport des gestes et actions posés pour faire avancer tous les dossiers! Lors d'une tournée de rencontres planifiées, le député rapporterait l'état d'avancement des divers dossiers qu'il s'était engagé à supporter ou à réaliser.

Ce serait un moment d'échanges fructueux entre l'électeur et son représentant, et donc un moment privilégié de démocratie directe. Les résultats de ces rencontres seraient publicisés par les journaux et ainsi portés à la connaissance du plus grand nombre. Comme le député est censé représenter les électeurs d'une circonscription, c'est à eux qu'il doit alléger! Ce faisant, il deviendra difficile pour un parti d'ignorer intentionnellement ou non l'électorat une fois au pouvoir. Si à mi-mandat le bilan est négatif ou positif, il appartiendra aux citoyens de commencer à prévoir l'issue du prochain scrutin.



Le Prof de l'Ordi
COURS PRIVÉS
PRIVATE COURSES
Jean Luc Messier
450-263-1040

Et de plus les "promesses électorales" risquent d'être plus réalistes et réalisables, car personne n'a le goût d'avoir l'air d'un incapable devant ses électeurs.

Comment réaliser ce projet? Tout simplement en demandant à chacun des candidats de prendre cet engagement s'il est élu! Il ne peut décemment dire "non"!

Philippe Martel, Cowansville